

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +2511517700 Fax: +251115517844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC7749

**CONFERENCE DE L'UNION**  
**Dix-neuvième session ordinaire**  
**15-16 juillet 2012**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**Assembly/AU/18(XIX)**  
Original: Anglais

**RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR LES SOURCES  
ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE,  
DIRIGE PAR L'ANCIEN PRESIDENT DU NIGERIA,  
OLUSEGUN OBASANJO**

**RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR LES SOURCES ALTERNATIVES  
DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE, DIRIGE PAR L'ANCIEN  
PRESIDENT DU NIGERIA, OLUSEGUN OBASANJO**

**I. Introduction**

1. Les sources alternatives de financement de l'Union africaine (UA) ont été une des questions discutées par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa dix-septième session ordinaire tenue en juin/juillet 2011 à Malabo (Guinée Équatoriale). Le Président de la Commission avait alors mis l'accent sur les difficultés financières croissantes que connaît l'Union et sur la nécessité urgente de rechercher d'autres moyens de financer l'Union afin de lui permettre de faire face aux défis socioéconomiques auxquels le continent est confronté dans un monde de plus en plus globalisé.

2. La Conférence, par Décision/Assembly/AU/Dec.364 (XVII), a demandé à la Commission d'accélérer le processus de mise en place du Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union, et a demandé au Panel d'entreprendre des consultations avec les États membres et de soumettre un rapport détaillé à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier/février 2012.

3. Le Président de la Commission de l'UA, S.E. M. Jean Ping, a mis en place le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine, composé de moi-même en tant que président et de S.E.M. Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S.E. M. Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et S.E. Mme Luisa Diogo, ancien Premier Ministre de la République du Mozambique en tant que membres. S.E. M. Ruben Maye Nsue Mangué, représentant permanent de la République de Guinée Équatoriale auprès de l'UA, a été nommé pour appuyer le Groupe en sa qualité de représentant personnel de S.E.M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée Équatoriale, alors, Président de l'Union. Malgré de nombreux rappels, la région d'Afrique du Nord n'a proposé aucun nom pour la représenter au sein du Groupe. S.E. M. Salim Ahmed Salim a décidé de se retirer du Panel pour des raisons personnelles. Le Panel a donc coopté S.E. M. Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires économiques, en tant que membre.

4. Le présent rapport vise à faire le point sur les progrès réalisés à ce jour par le Panel et à demander les directives du Sommet sur la voie à suivre.

**II. Justification de la recherche de sources alternatives de financement de l'Union africaine**

5. La décision du Sommet a été prise pour permettre au continent, par l'intermédiaire de la Commission de l'UA, de poursuivre activement ses efforts d'intégration et de réaliser ses aspirations en matière de développement. Il convient de rappeler que l'Organisation de l'Unité africaine a été transformée en Union africaine pour permettre à l'Afrique de faire face aux défis économiques, sociaux et politiques

auxquels le continent se trouve confronté dans un monde de plus en plus interdépendant. À cet égard, il est indispensable que l'Union dispose de ressources adéquates pour s'acquitter de son mandat. Le système actuel de contributions statutaires, qui est en vigueur depuis l'époque de l'OUA, n'est plus considéré comme étant approprié pour assurer le financement de l'Union compte tenu de l'accroissement de ses besoins de financement et de ses activités.

6. Présentement, l'Union continue de dépendre fortement des partenaires pour financer ses programmes. A titre d'exemple, la contribution des États membres aux budgets-programmes des exercices de 2011 et de 2012 n'a été que de 7%. A cela s'ajoute le problème des arriérés de contributions de certains États membres. En 2009 et 2010, ces arriérés étaient respectivement de 40 millions \$ EU et de 43 millions \$EU. Un autre problème est celui de la dépendance continue de l'Union vis-à-vis de cinq pays (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Libye et Nigeria) pour le financement de la majeure partie de ses activités. Les cinq pays représentent chacun 13,272% du budget de l'Union, c'est dire qu'environ 66,36% du budget total de l'Union proviennent de ces cinq pays seulement. La forte dépendance à l'égard de quelques pays peut entraîner de graves difficultés financière pour l'Union, si l'un de ces pays ne respecte pas ses engagements. Les événements de 2011 en Afrique du Nord ont mis en lumière cette réalité et la nécessité de diversifier les sources de financement de l'Union.

7. La question des sources alternatives de financement de l'Union africaine a été discutée à différentes réunions au niveau des experts et des ministres, y compris les Conférences des ministres de l'économie et des finances (CAMEF) de l'Union africaine tenues à Dakar (Sénégal) en 2005, à Addis-Abeba (Ethiopie) en 2008 et à Yaoundé (Cameroun) en 2010. Les recommandations de toutes ces réunions ont été prises en considération dans les étapes suivantes, et ont abouti aux consultations tenues par le Panel de haut niveau.

### **III. Methodologies des consultations**

8. Le Panel a tenu sa réunion inaugurale, le lundi 15 août 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie), pour examiner les huit options de financement suivantes qui ont été évaluées et recommandées dans une série d'études menées par la Commission de l'UA :

- i. apport du secteur privé;
- ii. prélèvement (0,2%) sur les primes d'assurance;
- iii. taxe à l'importation (0,2%);
- iv. prélèvement sur les hydrocarbures (0,5%);
- v. taxe sur les billets d'avion (5,00\$EU pour les vols internationaux et 2,00 \$EU pour les vols intérieurs);

- vi. taxe sur le tourisme (0,5%);
- vii. prélèvement sur les budgets nationaux (1%);
- viii. taxe à l'exportation (0,2%).

9. A l'issue de l'examen des options, le Panel a recommandé l'adoption de l'ensemble ou de certaines des options suivantes:

- i. apport du secteur privé;
- ii. prélèvement (1%) sur les primes d'assurance ;
- iii. taxes sur les billets d'avion (2,5 \$EU pour les vols internationaux en provenance du continent et 1 \$EU pour les vols à l'intérieur du continent) ;
- iv. Taxe sur le tourisme et le séjour (1 \$EU pour chaque séjour) ;
- v. Taxe à l'importation (0,2% sur les biens importés de l'extérieur du continent) ;

10. Toutefois, en plus des options susmentionnées, le Panel, au cours de ses délibérations a proposé un prélèvement sur les messages textes au taux de 5 cents par message texte envoyé sur téléphone mobile ou tout autre montant à déterminer par le biais de consultations avec les Etats membres.

11. Le Panel de haut niveau a tenu compte d'un certain nombre de facteurs, dont la flexibilité, la capacité à générer des ressources, l'équité, la faisabilité, les coûts de gestion, la viabilité et l'impact sur l'économie. Il s'agit là des principales options dont le Panel a discuté avec les États membres.

12. Le Panel a arrêté un programme pour ses consultations. L'idéal aurait été d'avoir des consultations avec tous les 54 Chefs d'État et de gouvernement de l'Union, mais cela n'était pas possible compte tenu des coûts et d'autres considérations. Le Panel a donc décidé d'engager des consultations avec un certain nombre de pays choisis, entre autres critères. A cet égard, les pays suivants ont été identifiés :

- i. Algérie
- ii. Egypte
- iii. Nigeria
- iv. Tchad
- v. Tunisie
- vi. Ethiopie
- vii. Ghana
- viii. Malawi
- ix. Namibie
- x. Afrique du Sud

- xi. Kenya
- xii. Ouganda
- xiii. Angola
- xiv. Cameroun
- xv. Côte d'Ivoire
- xvi. Tanzanie
- xvii. Soudan
- xviii. Sénégal
- xix. Seychelles
- xx. Bénin
- xxi. Liberia
- xxii. Togo

13. Les consultations visaient essentiellement à obtenir le soutien politique des États membres aux sources alternatives de financement de l'Union africaine. Les États membres étaient également encouragés à apurer leurs arriérés de contribution.

14. Lors des consultations, le Panel était divisé en deux groupes :

- a) groupe 1 : S.E. le Général Olusegun Obasanjo (chef de groupe) et S.E.M. Edem Kodjo ;
- b) groupe 2 : S.E. Dr Luisa Diogo (chef de groupe) avec S.E. Dr Maxwell M. Mkwezalamba et S.E. Dr Ruben Maye Nsue Mangué.

Chaque groupe était accompagné d'un membre du Secrétariat.

#### **IV. Résultats des consultations**

15. Les membres du Panel de haut niveau se sont rendus dans les États membres suivants et y ont tenu des consultations, soit individuellement soit en équipe, en fonction de la disponibilité des membres du Groupe et des Chefs d'État des États membres concernés.

- 1. Nigeria
- 2. Libéria
- 3. Éthiopie
- 4. Afrique du Sud
- 5. Bénin
- 6. Sénégal
- 7. Côte d'Ivoire
- 8. Namibie
- 9. Malawi

16. En marge du Sommet de l'Union africaine de janvier 2012, des consultations ont été engagées avec les États membres suivants :

1. Guinée Équatoriale
2. Togo
3. Algérie

17. Les résultats des consultations menées à ce jour montrent clairement que les États membres dans leur écrasante majorité sont favorables à la recherche de sources alternatives de financement de l'UA, et à l'identification en Afrique des moyens de financement du programme de développement et d'intégration du continent. Il a été souligné que le continent était confronté à de nombreux défis (y compris dans le domaine de la paix et de la stabilité) dont l'élimination nécessite beaucoup de ressources. Le consensus général était qu'il y avait en effet un problème de financement pour l'Union africaine et pour l'Afrique en général, ce qui entraîne une forte dépendance vis-à-vis des donateurs. Il a également été convenu que la recherche de sources alternatives de financement pour l'Union africaine s'imposait puisque cela assurerait l'indépendance économique du continent et le sortirait de la situation actuelle où les donateurs décident quels programmes de l'Union ils vont soutenir.

18. Le système actuel des contributions statutaires des États membres a été considéré comme étant administrativement compliqué et peu fiable, et la nécessité d'identifier des mécanismes alternatifs de financement de l'Union a été soulignée. Au cours des consultations, l'accent a été mis sur la nécessité de veiller à l'équité entre les États membres lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau système. Lors des consultations, certains délégués ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'impact réel de ces options sur les économies africaines. Le panel a toutefois, fait observer qu'une analyse de l'impact avait été faite dans le cadre de l'étude globale des options. L'étude en question avait, dans sa conclusion, indiqué que l'impact, même s'il y en avait, était minime.

## **V. Propositions et recommandations du Panel**

19. Des huit options recommandées au départ, trois options ont été retenues, essentiellement pour les raisons suivantes:

1. collecte et gestion sont faciles pour les États membres ;
2. aucun effort particulier pour les gouvernements ;
3. invariabilité des montants mobilisés et possibilité d'accroissement ;
4. équité

20. Le Panel a pris en compte un certain nombre de facteurs, à savoir la flexibilité, la capacité à générer des ressources, l'équité, la faisabilité, les coûts de gestion, la viabilité et l'impact sur l'économie. Il a également tenu compte des observations des États membres et des positions des dirigeants que le Comité a rencontrés. La plupart des dirigeants ont fortement insisté sur la nécessité d'éviter le gaspillage des ressources au sein de la Commission.

21. La Commission devra déterminer, elle-même ou en faisant appel à un cabinet d'experts, le montant qui pourrait être généré chaque année par chacune des options retenues afin que le Panel de haut niveau puisse formuler des recommandations fermes en rapport avec les besoins de la Commission. En particulier, les options suivantes ont été, provisoirement, retenues en attendant la décision du Sommet:

- taxe sur le séjour de 2,00 \$EU par séjour dans un hôtel, à la place de la taxe sur le tourisme ;
- prélèvement de 5 centimes par message texte envoyé ;
- prélèvement sur les billets d'avion pour les vols internationaux, de 5,00 \$EU sur chaque billet d'avion pour les vols en provenance ou à destination de l'Afrique.

22. En ce qui concerne les autres options, les observations suivantes ont été faites :

1. Apport du secteur privé :

**Option examinée et jugée peu fiable** (il a été noté que s'il est vrai que l'apport du secteur lui permettrait de faire une contribution directe à l'Union africaine, cet apport ne serait pas fiable. Cependant, l'option doit être considérée comme étant une occasion offerte au secteur privé de participer au financement de l'Union)

2. Prélèvement sur les primes d'assurance :

**Option examinée et rejetée**

3. Taxe à l'exportation :

**Option examinée et rejetée**

4. Taxe à l'importation :

**Option examinée et rejetée**

5. Prélèvement sur les exportations d'hydrocarbures :

**Option examinée et rejetée**

6. Prélèvement sur les budgets nationaux :

**Option examinée et rejetée**

## VI. Recommandations et conclusions du Panel

23. Le Panel de haut niveau invite la Conférence à :

- Prendre note du rapport ;
- Prendre note des trois options identifiées, à savoir :
  - a) Imposition d'une taxe de séjour de 2,00 \$EU par séjour dans un hôtel, au lieu de la taxe touristique ;
  - b) Imposition d'un prélèvement de 5 centimes par message texte envoyé ;
  - c) Imposition d'un prélèvement sur les billets d'avion pour les vols internationaux, de 5,00 \$EU sur chaque billet d'avion pour les vols en provenance ou à destination de l'Afrique
- Mandater la Commission de l'Union africaine à effectuer une analyse de la capacité de génération de recettes de chacune des trois options proposées afin que le Panel de haut niveau puisse faire des recommandations appropriées à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de janvier 2013.